



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : /

Réf. DU : 04/pfd/1703473 (corr. : Mme J. de Bruyne)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL70066_637_NouveaumarcheauxGrains

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Directrice générale,

Objet : BRUXELLES. Place du Nouveau Marché aux Grains.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'un édicule pour sanitaires sur la voirie publique.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 10 avril 2019, reçu le 11 avril, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 24 avril 2019.

Le projet se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les immeubles néoclassiques du XVIIIe siècle qui bordent la place du Nouveau Marché aux Grains (9, 19, 24-25, 30, 31-32, 33-34).

La demande qui émane de la STIB porte sur l'installation d'un édicule pour deux sanitaires et l'aménagement des abords périphériques sur la voirie publique.

Rétroactes

Interrogée en 2011 sur l'installation d'une *vespasienne* (simple urinoir ouvert) sur la place du Nouveau Marché aux Grains, la CRMS ne s'était pas opposée au principe d'installer un tel équipement dans l'espace public mais elle avait marqué sa préférence pour une localisation sur la berme latérale au lieu du terre-plein central de manière à mieux préserver le caractère dégagé de la place elle-même (cf. avis du 14/12/2011).

Interrogée ensuite sur l'installation de *toilettes publiques* (édicule fermé) sur la berme latérale, elle avait alors estimé peu adapté un équipement supplémentaire à cet endroit car il aurait encombré davantage les perspectives sur le patrimoine protégé dans un espace où le mobilier urbain était déjà très présent (abri bus, rack à vélos, bulles à verre, signalétique...) (cf. avis du 07/03/2012). Elle proposait d'y déplacer le projet de vespasienne précédent marquant ainsi sa préférence pour du mobilier urbain plus léger.

Entretemps, les deux équipements en question ont été installés.



© Google maps



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Projet

La présente demande vise à supprimer l'édicule actuel présent sur la berme latérale et à le remplacer par un nouveau comprenant deux sanitaires distincts entièrement automatisés : 1 WC public accessible également aux PMR et 1 WC séparé pour les employés de la STIB. Cette disposition vise également à adapter les infrastructures sanitaires de la STIB à la mixité de genre au sein de son personnel.

La localisation retenue correspond notamment à celle du terminus « Dansaert » de la ligne de bus 33.

En comparaison avec la situation existante, l'emprise serait plus que triplée (de 5 à 16,3 m²). L'édicule serait de type « Retro » qui se veut une réinterprétation de la cabine-voyageur de la STIB (double jeu de lamelles verticales régulières, casquette en toiture, couleur vert RAL 6020). Le type « Passe-partout » (forme plus épurée et façades en panneaux en fibre-ciment strié couleur béton) pourrait également être une possibilité dans le cas où le type « Retro » ne rencontrerait pas l'unanimité.

Le projet s'accompagne de la réfection du revêtement de sol en périphérie du nouvel édicule.

Avis de la CRMS

Dès lors qu'elle était défavorable en 2012 à l'installation d'un édicule plus petit sur la berme latérale, la CRMS ne peut qu'être à nouveau défavorable à la présente demande en raison de son impact sur le patrimoine environnant et de son encombrement dans l'espace public. ***D'autres endroits à proximité ne seraient-ils pas plus appropriés ou d'autres solutions (accords et accès à des sanitaires existants, location d'espaces dans les bâtiments ?)***

Pour autant, au cas où l'installation de sanitaires ne peut être envisagée ailleurs, ***la CRMS demande de limiter l'emprise de l'édicule projeté au strict nécessaire, en réduisant notamment l'espace technique prévu.*** D'après le dossier, le fournisseur définitif du marché n'étant pas encore connu, le projet pourrait en effet être revu à la baisse. ***La CRMS n'est par ailleurs pas en mesure de positionner sur la stylistique « retro » ou « passe-partout » faute d'illustrations dans le dossier.***

A noter également la mention de « sanisette personnel STIB provisoire » qui figure sur le plan. S'agit-il d'un sanitaire installé le temps de la construction de celle faisant l'objet de la présente demande ?

De manière générale, la CRMS constate que la place du Nouveau Marché aux Grains souffre d'un encombrement important en matière d'équipement public, y compris le marquage au sol. Elle encourage la Ville à maîtriser cet encombrement progressif de dispositifs propres à chaque utilisateur en mutualisant ceux qui peuvent l'être. Une réflexion globale devrait être menée en ce sens par la Ville, la STIB et tous les acteurs publics concernés.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Mme S. Valcke ; Dhr. H. Lelièvre ; Mme M. Muret ; BUP-DU : Mme J. De Bruyne ; M. B. Sanglier.